

COMMUNE D'AURIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 15 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 15 mars à 20h30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Date de convocation : 08/01/2021

Nombre de délégués :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés : 0
- Votants : 10

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq janvier à 20h30, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, **Maire**.

Présents : CHEVREL Julien, FEDOU Patricia, GARRIGUES Christian, GIMAT Charles, MARILL Laurence, MARTORELL Didier, QUINTERO Miryam, SEGUIN Jean-Marc, VERCRUYSSSE Sandrine, VIGNA Lionel,

Absente : CHAMBON Monique,

Secrétaire de séance : Didier MARTORELL

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier a été validé.

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

AURIN - BUDGET COMMUNAL AURIN - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	139 229,31	G	213 064,86
	Section d'investissement	B	35 227,66	H	33 246,17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	141 236,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	159 803,92 (si excédent)
		-		-	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	174 456,97	= G+H+I+J	547 351,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	139 229,31	= G+I+K	354 301,32
	Section d'investissement	= B+D+F	35 227,66	= H+J+L	193 050,09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	174 456,97	= G+H+I+J+K+L	547 351,41

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Résultats budgétaires de l'exercice

31200 - AURIN -

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	184 779,24	353 504,46	538 283,70
Titres de recette émis (b)	33 246,17	213 064,86	246 311,03
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	33 246,17	213 064,86	246 311,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	169 979,24	353 504,46	523 483,70
Mandats émis (f)	35 227,66	139 357,62	174 585,28
Annulations de mandats (g)		128,31	128,31
Depenses nettes (h = f - g)	35 227,66	139 229,31	174 456,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		73 835,55	71 854,06
(h - d) Déficit	1 981,49		

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

31029 Code INSEE	AURIN Commune	
----------------------------	-------------------------	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 215 072.01 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	73 835.55 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	141 236.46 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	215 072.01 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	157 822.43 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 215 072.01 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	215 072.01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Sandrine VERCRUYSSSE, Maire, compte tenu de la transmission à la préfecture, le 17/03/2021 et de la publication le 17/03/2021.

A AURIN, le 17/03/2021.



OBJET DE LA DELIBERATION : PACTE DE GOUVERNANCE

10 Votants

5 exprimés

Madame la Maire donne lecture au conseil municipale de la délibération du 9 février 2021 par laquelle l'organe délibérant de la communauté de communes des Terres du Lauragais a présenté le projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

Madame la Maire donne lecture du projet de pacte de gouvernance 2020-2026.

La Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER le projet de pacte de gouvernance 2020-2026 de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération à 5 voix POUR.
- D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour le contrôle de sa légalité

OBJET DE LA DELIBERATION : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes des Terres du Lauragais

La Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal décide :

- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité 2019 de la communauté de communes des Terres du Lauragais

OBJET DE LA DELIBERATION : PETITS TRAVAUX SDEHG

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser le Maire à engager ces travaux pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
 - d'en informer régulièrement le conseil municipal ;
 - d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
 - de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

OBJET DE LA DELIBERATION : DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPIATIONS VERSEES- SECTIONS DE FONTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2021

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en prévision du Budget 2021 le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des subventions allouées aux associations – Compte 6574.

Section de Fonctionnement – Montant des subventions allouées par le Conseil Municipal pour un montant total de 3750.00 €, suivant détail ci-dessous.

- Association sportive collège SAINT PIERRE DE LAGES	150.00 €
- Comité des fêtes d'AURIN	2500.00 €
- FNACA Comité de LANTA	150.00 €
- Sapeurs Pompiers de CARAMAN	150.00 €
- FC Lauragais	200.00 €
- ACCA – AURIN chasse	150.00 €
- APE – Association parents d'élèves SIVU Préau	200.00 €
- Boule Lantanaise loisirs	150.00 €
- Chemins Croisés	100.00 €

OBJET DE LA DELIBERATION : Annule et remplace la DELIBERATION 2020-12-07-.25 : prestataire de service entretien de la commune

9 votants

Nous avons été contraints de changer de prestataire de service concernant l'entretien des espaces verts. Mme La Maire propose de retenir le devis de JARDIN DE L'AVENIR qui avait été présenté lors du conseil municipal du 7 décembre 2020 pour un montant de 12 861.50 € HT 15 433,80 € TTC.

En avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de retenir la proposition de JARDINS DE L'AVENIR.

➤ **Points sur KJA services et sur l'ostéopathe :**

Nous avons été contraints de mettre fin avec KJA service. Le contrat avec l'ostéopathe se termine fin avril.

➤ **Questions diverses :**

Devenir de la carte communale : une réflexion sera menée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

.....
**Tableau des délibérations prises lors de la séance
du Conseil Municipal en date du 15 mars 2021**

N° DELIBERATION	OBJET
DL_2021_N° 29	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
DL_2021_N° 30	DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPIATIONS VERSEES- SECTIONS DE FONTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2021
DL_2021_N° 31	APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026
DL_2021_N° 32	RAPPORT D'ACTIVITE 2019
DL_2021_N° 33	PETITS TRAVAUX SDEHG
DL_2021_N° 34	ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-12-07-.25 : PRESTATAIRE DE SERVICE ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Approuvé par le conseil municipal en date du